

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU JAUDY**Séance du 24 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M EVEN Michel.

Présents :

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION	LANNION TREGOR COMMUNAUTE
Mme BLANC-MAGON de SAINT-ELIER Eléonore, M. ESCALERE Xavier (suppléant), Mme FEUVRIER Jacqueline, M. GUEVELOU Laurent, M. HERVE Gildas, Mme LABARRE Magalie, M. LE BRIS Hervé, M. LE ROUX Gildas, M. LE MIGNOT Daniel (suppléant), M. PEUCH Pierre, Mme KERTUDO Maryline (suppléante), M. PRIGENT Gildas	M. EVEN Michel, M. GASNIER Philippe, Mme KERAMBRUN Anne-Marie, M. LE CREURER Eric, Mme LOAS Sylvie, M. RANNOU Sylvain, M. ROUSSEL Mathieu, M. SEUREAU Cédric, M. STEPHAN Pierre

Absents titulaires : M. BENECH Hervé, M. CONNAN Gildas (suppléé), Mme HENRY Ludivine, M. LE BARS Yannick, M. LEBRETON Bruno, Mme L'HOSTIS Florence (suppléée), Mme MARCHAND Eliane, M. MONFORT Emile, M. PICART Olivier (suppléé), Mme CONGARD Edith, M. COURGIBET Pascal, Mme PRIGENT Pauline

Procuration(s) :

Secrétaire de séance : M LE ROUX Gildas

Date de la convocation : 14 septembre 2026

Présents : 21 Votants : 21

Votée à l'unanimité

N°2026.09.24.02 OBJET : AEP - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - ANNEE 2025

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes ou EPCI adhérents pour être présenté à leur assemblée délibérante dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- **ADOpte à l'unanimité** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU JAUDY. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Michel EVEN

Le secrétaire de séance,
Gildas LE ROUX

 **SYNDICAT MIXTE
DES EAUX DU JAUDY**
Rue de la Résistance - B.P. 4 - 22140 Bégard
Siège : Mairie de Bégard - Tél : 02 96 45 49 94

